

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

La flèche de Caudebec

(Suite)

CHRONIQUE NORMANDE

Le plus grand arbre est sorti d'une petite graine, et cette graine est née d'un fleur, c'est-à-dire de la plus frêle et passagère des choses. Et ce qui dans cette fleur renfermait un germe de vie, c'était une poussière presque impalpable, que l'abeille seule découvre et que le moindre souffle disperse dans les airs. De même, toute œuvre d'art est née de la plus fugitive, de la plus indéfinissable des causes : un soupire de l'âme humaine vers le beau absolu.

II

NOTRE-DAME DE CAUDEBEC

Cette église de Caudebec, dont le bon roi Henri IV devait dire, quatre-vingt-douze ans plus tard : "Voici la plus belle chapelle que j'aie jamais vue," n'était pas terminée en 1499, mais faisait déjà l'orgueil de la ville. La tour n'avait pas de flèche ; le grand portail, fermé à l'intérieur par une clôture de charpente, était en construction, et de nombreux ouvriers y travaillaient, protégés par un chandelier à demi-couvert et entouré de palissades, tandis que les fidèles entraient à l'église par les portes latérales de la Grande-Rue et de la place du Marché. Sur les toitures de plomb se dressait fine et légère la flèche du transept enrichie d'ornements de métal et la belle balustrade dont les à-jours étaient formés par des lettres dorées traçant les textes qui glorifient la Vierge immaculée : *Tota pulchra es amica mea et macula non est in te... Gloria dicta sunt...*, etc., etc.

A l'intérieur, les fines sculptures du clerestory, les autels, les clefs de voûte, les statues abritées sous des pinacles, toute la riche ornementation du style ogival fleuri, resplendissait, teinte d'or, de pourpre et d'azur, par les rayons du soleil illuminant les verrières historiées. Le calme le plus profond régnait dans l'église : l'air y était frais et imprégné d'une vague parfum d'encens et de roses effeuillées, et l'on n'entendait d'autre bruit que les vibrations décroissantes de l'heure qui venait de sonner et dont l'écho mourait sous toutes les voûtes silencieuses.

Le frère avait baissé le seuil de l'église en entrant, il se releva et alla s'agenouiller près des fonts baptismaux, puis, après une courte oraison, se dirigea vers une chapelle où des lampes allumées et une colombe d'argent suspendue sous un ciborium de pierre blanche ajouré comme une dentelle, annonçait la présence du Saint-Sacrement.

Deux femmes âgées, vêtues de noir, priaient dans cette chapelle. Frère Simplicien se prosterna et fit un quart d'heure d'adoration, puis, se relevant, il parcourut lentement l'église. Il semblait chercher quelque chose. Tantôt ses regards s'élevaient vers l'élégant clerestory, les vitraux et les clefs de voûte ornées d'écussons peints et dorés ; tantôt s'inclinant il lisait les inscriptions des pierres tombales qui formaient le pavé de l'église. Enfin, il trouva celle qu'il cherchait, et se mettant à genoux, lut l'inscription suivante, tra-

cée depuis peu d'années sur une dalle où se voyait d'un côté la représentation d'un squelette tenant un compas, de l'autre le plan même de l'église de Caudebec, un niveau, un maillet et une truelle :

"Cy git Guillaume Le Tellier, natif de Fontaines, près Falaise, en son vivant maître maçon de cette église de Caudebec, qui, par l'espace de trente ans et plus, en a en la conduite, pendant lequel temps a achevé l'Oo (1) et les chapelles, avec le haut de la nef d'icelle église, et élevé tout le chœur et chapelles entourant icelle et levé jusqu'aux premières galeries avec la clef pendante à cette présente chapelle. — Il trépassa le premier jour de septembre l'an mil quatre cent quatre-vingt et quatre, ou délaissa sept sols six deniers de rente à cette présente église.

"Priez Dieu pour son âme. — Amen."

A côté de cette pierre, une dalle plus petite en marbre blanc portait ces mots gravés au-dessous d'une branche de lis : "Cygil Marie-Roberte Le Tellier, morte sans alliance le dernier jour d'août mil quatre cent quatre-vingt-trois. — Priez Dieu pour son âme. — Amen."

Le religieux resta longtemps prosterné sur ces dalles, et, lorsqu'il entendit marcher derrière lui, il se leva et s'en alla de l'autre côté de l'église, la bonne femme qui passait aurait pu voir sur le marbre la trace de larmes abondantes ; mais elle était presque aveugle et gagna la porte sans avoir même aperçu le frère Simplicien.

La porte de la sacristie était ouverte. Le frère y entra, voulant tout revoir et se rappeler ses joies d'enfant, lorsqu'il obtenait de son maître la permission d'aller servir la messe ou chanter au chœur. Il n'y avait personne dans la sacristie, mais sur une grande table placée devant la fenêtre étaient posés divers objets qui charmaient tellement le religieux, qu'il ne put s'empêcher de les considérer et de les prendre en main.

C'étaient des crayons, des compas, des équerres et quelques feuilles de parchemin, les unes jaunes et flétries, les autres neuves et sur lesquelles étaient tracés des plans, des esquisses, des chiffres et des notes et les dessins plus ou moins avancés d'une vingtaine de flèches.

Le frère les regarda toutes, les compara l'un après l'autre et murmura : "Non ce n'est pas cela, mais n'importe ?... Deux heures sonnèrent : le repos des ouvriers était terminé. On entendit retentir des coups de marteau et quelques voix parler du côté du portail. Ne voulant pas être surpris et se doutant que l'architecte allait revenir, le frère se hâta de sortir de l'église.

La place du Marché n'était pas changée : il revint près de la fontaine l'aube de pierre auprès duquel jadis quand il était apprenti jardinier, il venait dès le matin, les jours de marché, aligner les pots de fleurs que son maître lui envoyait vendre à la ville. Alors comme à présent la mode était, en Normandie, d'orner de

(1) La rose d'un portail.

fleurs toutes les fenêtres, et ce goût était d'autant plus vif chez les habitants de Caudebec, que la ville très peuplée et resserrée par ses fortifications ne contenait pas un seul jardin. Sur la place, la maison de maître Guillaume Le Tellier, bien orientée et tenue avec soin, se distinguait entre toutes par la beauté de ses fleurs.

Un rosier blanc et un cep de vigne grimpaient jusqu'au pignon, et il ne se passait guères de marché sans que Robert Le Tellier et sa bonne grand-mère descendant sur la place, ne fissent emplette de pots de fleurs pour entretenir toujours belle la garniture de leurs fenêtres.

Le frère Simplicien portait alors un autre nom et il y avait déjà cinq ans qu'il vendait des fleurs à la belle petite Roberte, lorsqu'il entendit un jour la grand-mère dire à une voisine qui la complimentait sur la beauté naissante de l'enfant et ajoutait : Avec ses yeux-là et le bien qu'elle aura, votre petite fille épousera pour le moins un échevin. — C'est ce qui vous trompe, voisine : son père, fût-elle cent fois plus riche et plus jolie, ne la donnera qu'à un maçon comme lui, à un maître de pierres vives. Il ne voit au monde que son état, et, voirement, il n'a pas tort : l'état est bon et nourrit son homme.

Quelques jours après, le jeune jardinier avait quitté son maître, malgré les instances de celui-ci désolé de ne pouvoir s'attacher un si habile compagnon, et il était entré comme apprenti chez Guillaume Le Tellier. Colin Le Tellier avait eu quelque peine à décider son père à essayer de prendre un élève âgé de dix-huit ans, et qui jusque-là n'avait guère fait que travailler la terre. — Je vous assure, mon père, disait-il, qu'à l'école le petit jardinier était souvent le premier. Je le connais bien : c'est un brave garçon. Vous en serez content.

Guillaume Le Tellier ne se fiait pas beaucoup au jugement de son fils, et pensait que le jeune jardinier, orphelin et ne possédant presque rien, avec grand tort de recommencer un nouvel apprentissage ; mais il découvrit bientôt chez son nouvel élève de telles aptitudes qu'il ne songea plus qu'à les développer. Doué d'un goût exquis, d'un coup d'œil sûr et d'une remarquable adresse, l'apprenti apprit très vite à dessiner, et personne ne taillait et ne posait la pierre mieux que lui. Le premier au chantier, matinal comme l'alouette, laborieux comme l'abeille, il faisait sa tâche et souvent celle de Colin, sans que le maître eût à s'en inquiéter, et sa conduite était si parfaite que la bonne maman le prit en grande affection. Selon l'usage du temps, il était admis à la table de son maître, et trois années se passèrent si heureuses qu'il se croyait quasi dans le paradis. Il allait être reçu compagnon, et maître Le Tellier le traitait comme un second fils, lorsque la mort de Roberte vint anéantir toutes les espérances du bonheur terrestre. Il ne songea plus alors qu'à se retirer du monde, et entrant à l'abbaye de Saint-Wandrille, sollicita l'emploi de frère jardinier. En lui disant adieu, maître Le Tellier regrettait de ne pouvoir, lui aussi, aller cacher sa douleur dans le cloître.

"Si ce n'était ma pauvre vieille mère, disait-il, et mon fils, qui a encore besoin de mon aide, j'irais avec toi. Je te rejoindrai quelque jour, j'espère." Mais il ne survécut guère plus d'une année à sa fille.

Tout le passé se ravivait dans le souvenir du pauvre frère tandis qu'appuyé près de la fontaine au doux murmure, il regardait les fenêtres du logis Le Tellier. Elles étaient ornées de fleurs comme jadis, et de rieuses figures d'enfants regardaient à travers les vitres. Quelque sorti de la maison et se dirigea vers l'église. C'était Colin Le Tellier, devenu un gros homme à face réjouie. Il salua le religieux sans le reconnaître et entra dans l'église.

Le clerc du curé en sortit deux minutes après et courut vers le frère :

M. le curé a fini sa lettre, mon frère, lui dit-il : je vous cherchais partout. C'est maître Colin qui m'a dit où vous étiez.

Le bon curé, en remettant sa lettre au frère, lui demanda s'il avait considéré les nouveaux travaux faits à l'église.

— Je les ai tous regardés, monsieur le curé, d'autant plus que je n'étais pas venu à Caudebec depuis que défunt maître Le Tellier termina la belle clef pendante du chevet.

— Vraiment ! et que dites-vous de notre église ?

— C'est une merveille, monsieur le curé, mais il y faudrait une flèche. — Ah ! je le sais bien, et tout le pays le souhaite. Je reçois chaque jour des dons pour cela, mais ce qui manque, c'est un dessin. Quel malheur que maître Le Tellier n'en ait pas laissé ! Il avait dit pourtant à mon prédécesseur : "Ma flèche est composée ; elle sera la plus belle de tout le pays de Caux." Mais on a eu beau fouiller ses portefeuilles et ses coffres, on n'a trouvé aucun dessin de flèche.

— Maître Colin en fera un, dit le frère.

— Maître Colin en a fait plus de vingt. Aucun ne me contente, ni lui non plus. — C'est pourtant un bon ouvrier, un excellent chrétien : il voudrait bien terminer l'œuvre de son père et glorifier Notre-Dame. Je serais désolé de l'humilier, de lui donner un rival. Dites-moi comment s'appelle l'architecte qui a fait le cloître neuf à Saint-Wandrille ?

— C'était un Rouennais, monsieur le curé. Il est mort il y a deux ans. J'ai oublié son nom.

— Pen importez, puisqu'il est mort. Adieu mon bon frère. Dites, je vous prie, au révérent père abbé, que je l'irai voir bientôt, et présentez-lui mes très-humbles respects.

Le curé remit sa lettre au frère et bientôt après, le son des cloches de Caudebec annonçant l'office du soir n'arriva plus aux oreilles du voyageur qu'affaibli par la distance et les rafales du vent qui venait de s'élever. Des nuages noirs, précurseurs d'une tempête, envahissaient le ciel ; la poussière tourbillonnait sur la route et les oiseaux effarés regagnaient leurs nids, tandis que la marée descendante laissait les eaux de la Seine reprendre leurs cours et doucement s'en aller vers la mer.

Hâtant le pas, frère Simplicien

rentra au monastère au moment où l'orage éclatait. Il remit au père abbé la lettre du curé de Caudebec, et les torrents de pluie qui commençaient à tomber l'empêchant de travailler au jardin, il se rendit à l'église et se mit en prières.

III

LA VISION DU FRÈRE JARDINIER

— Frère Simplicien ! frère Simplicien, venez donc. La cloche du souper est sonnée depuis un quart d'heure, disait le frère cuisinier à voix basse en tirant par la manche le bon frère jardinier.

Simplicien tressaillit, se leva tout chancelant comme un homme qui s'éveille, et se rendit au réfectoire. Les religieux venaient d'en sortir, et sa portion était à sa place. Il n'y toucha pas, but un verre d'eau et retourna dans l'église. On fut encore obligé de l'avertir à l'heure du coucher. Les jours suivants, il parut encore très préoccupé. Au jardin même où, d'habitude, il n'était aucunement distrait, on le voyait rester immobile, un arrosoir ou une serpe à la main, perdu dans une contemplation qui le rendait sourd à tous les appels.

Le frère cuisinier crut devoir avertir le père abbé.

— Frère Simplicien, dit-il, avait un bon appétit et ne faisait nulle attention à ce qu'on lui servait. Il achevait toujours ses portions comme il dit ses prières, en conscience. A présent, il en laisse la moitié, il maigrit à vue d'œil, il ne chante plus, il oublie d'arroser. S'il tombe malade tout à fait, que deviendront nos légumes ? Je vous en prie, mon révérent père, ordonnez-lui de se soigner.

— Depuis quand notre frère Simplicien est-il ainsi ? demanda dom Gérard.

— Depuis qu'il est allé à Caudebec, mon père ; il faut qu'on lui ait jeté un sort. Tenez, regardez-le !

La fenêtre du père abbé s'ouvrait sur un balcon orné qui dominait le jardin. Là-bas, au-dessous, et le frère cuisinier lui montra du doigt Simplicien, qui, une bague à la main, dessinait sur le sable de la grande allée, tandis qu'une poule en maraudant bouleversait la plate-bande à deux pas de lui.

— Là, s'écria le frère cuisinier, a-t-on jamais vu pareille chose ! Notre pauvre frère est en chemin de devenir fou, puisqu'il laisse les poules entrer dans le jardin du père abbé.

— Allez lui dire de me venir parler, frère Mathieu, dit l'abbé.

Bientôt après le jardinier entra chez dom Gérard, se mit à genoux et subit un interrogatoire.

— Frère Simplicien, est-il vrai que vous êtes malade ?

— Non, mon révérent père, je me porte bien.

— Alors, pourquoi ne mangez-vous plus ?

— Mais... je crois que je mange comme d'habitude.

— Que dessinez-vous tout à l'heure sur le sable ?

Le pauvre Simplicien devint cra-

moisi.

— Hélas ! dit-il, je n'ose le dire.

— Dites-le, je vous l'ordonne.

— Mon père, je dessinais la flèche de l'église de Caudebec.

— La flèche de Caudebec ? mais elle n'existe pas !

Elle a existé dans la pensée du défunt maître Le Tellier, mon père, et je tâche de la retrouver.

Pour le coup, je crois que le frère cuisinier a raison, se dit l'abbé à part lui : ce propos est d'un fol. Mais, mon fils, reprit-il à haute voix, d'où vient qu'un jardinier comme vous rêve à dessiner, à bâtir, tout comme s'il était architecte ?

— C'est que je l'ai été, mon révérent père, dit le pauvre Simplicien : je croyais n'y plus penser jamais. En renouant à mon art, et reprenant mon premier métier, j'avais espéré oublier... mais... et d'une voix tremblante d'émotion il raconta simplement au père abbé sa visite à l'église, sa conversion avec le curé, puis sa vie tout entière, tout sévère et ascétique religieux qu'il fut, dom Gérard sentit plusieurs fois les larmes humecter ses yeux ; mais il se contenta et dit froidement au frère :

— Prenez cette feuille de vélin, ce crayon, et dessinez-moi la flèche de Caudebec.

— Je ne puis, dit Simplicien, un nuage me cache cette flèche. Je ne la verrais nettement que si je pouvais aller à la chapelle de Barre-y-Va, C'est là, sur la muraille, que mon maître avait tracé quelques lignes... c'est là que la vision reparaitrait, là seulement. Oh ! par grâce, mon père, permettez-moi d'aller à Barre-y-Va.

— Vous irez demain ; mais si le dessin est effacé ?

— Je le reverrai quand même, mon père. Ne vous est-il pas arrivé souvent d'oublier une résolution que vous aviez prise, une parole que vous vouliez répéter, et d'en retrouver le souvenir en retournant à l'endroit où vous aviez formé le dessin, entendez les mots qui s'étaient effacés de votre mémoire ?

— C'est vrai je vous promets d'aller à la chapelle ; mais, au nom de la sainte Vierge, ne dites mot à personne de notre entretien, ni de la flèche, ni de maître Le Tellier.

— J'obéirai, mon père : que Dieu vous récompense ! Bénissez-moi, je vous prie.

Dom Gérard étendit la main sur le front du religieux et le bénit, plus ému lui-même qu'il ne voulait le paraître.

(à suivre.)

Il y a maintenant au Texas plus de 5 millions de moutons. L'année dernière plus de 11 millions de livres de laine ont été expédiées de cet Etat.

1,250 acres de terrain ont été semés en betterave à sucre cette année, dans le Maine, et 300 dans le Massachusetts. Le sucre de betterave peut être manufacturé pour un peu moins de sept sous la livre. Le sucre français de betterave se détail à Boston à 25 sous la livre, et si cette industrie est poussée avec activité dans la Nouvelle-Angleterre, il y a un excellent profit à faire.

Feuilleton du Courrier du Canada

QUEBEC 23 Octobre 1879—No 90

LE PAYS

DES

FOURRURES.

Par JULES VERNE.

(SUITE)

Les premiers jours de novembre arrivèrent. La température s'abaissa un peu, mais de quelques degrés seulement. Ce n'était pas suffisant. De grands brouillards humides enveloppaient l'île Victoria. Il fallait pendant toute la journée tenir les lampes allumées dans les salles. Or cette dépense de lumière aurait dû être précisément très-moderée. En effet, la provision d'huile était fort restreinte, car la factorerie n'avait point été ravitaillée par le convoi du capitaine Craventy, et d'autre part, la chasse aux morces était devenue impossible, puisque ces amphibiens ne fréquentaient plus l'île errante. Si donc l'hivernage se prolongeait dans ces conditions, les hiverneurs en seraient bientôt réduits à employer la graisse des animaux, ou

même la résine des sapins, afin de se procurer un peu de lumière. Déjà, à cette époque, les jours étaient excessivement courts, et le soleil, qui ne paraissait plus au regard qu'un disque pâle, sans chaleur et sans éclat, ne se promenait que pendant quelques heures au-dessus de l'horizon. Oui ! c'était bien l'hiver, avec ses brumes, ses pluies, ses neiges, — moins le froid !

Le 11 novembre, ce fut l'événement. Fort-Espérance, et ce qui le prouve, c'est que Mrs. Joliffe servit quelques "extra" au dîner de midi. En effet, c'était l'anniversaire de la naissance du petit Michel Mac Nap. L'enfant avait juste un an ce jour-là. Il était bien portant et charmant avec ses cheveux blonds bouclés et ses yeux bleus. Il ressemblait à son père, le maître charpentier, ressemblance dont le brave homme se montrait extrêmement fier. On pesa solennellement le bébé au dessert. Il fallait le voir s'agiter dans la balance, et quels petits cris il poussa ! Il pesait, ma foi, trente-quatre livres ! Quels succès, quels hurrahs accueillirent ce poids superbe, et quels compliments on adressa à l'excellente Mrs. Mac Nap, comme nourrice et comme mère ! On ne sait pas trop pourquoi le caporal prit pour lui-même une forte part de ces congratulations ! Comme père nourricier, sans doute, comme bonne du bébé, le digne caporal avait tant porté, dorloté, bercé l'enfant, qu'il se

croyait pour quelque chose dans sa pesanterie spécifique !

Le lendemain, 12 novembre, le soleil ne parut pas au-dessus de l'horizon, la longue nuit polaire commençait, et elle commençait neuf jours plus tôt que l'hiver précédent sur le continent américain, ce qui tenait à la différence de latitude entre ce continent et l'île Victoria.

Cependant cette disparition du soleil n'apporta aucun changement dans l'état de l'atmosphère. La température resta ce qu'elle avait été jusqu'alors, capricieuse, incertaine. Le thermomètre baissait un jour, remontait l'autre. La pluie et la neige alternaient. Le vent était mou et ne se fixait à aucun point de l'horizon, passant quelquefois dans la même journée par tous les rhumbs du compas. L'humidité constante de ce climat était à redouter et pouvait déterminer des affections scorbutiques parmi les hiverneurs. Très-heureusement, si, par le défaut du ravitaillement convenu, le jus de citron, le "lime-juice" et les pastilles de chaux commençaient à manquer, du moins, les récoltes d'oseille et de cochlearia avaient été abondantes, et, suivant les recommandations du lieutenant Hobson, on en faisait un quotidien usage.

Cependant, il fallait tout tenter pour quitter le Fort-Espérance. Dans les conditions où l'on se trouvait, trois mois suffiraient à peine, peut-être,

pour atteindre le continent le plus proche. Or on ne pouvait exposer l'expédition, une fois aventurée sur le champ de glace, à être prise par la débâcle avant d'avoir gagné la terre ferme. Il était donc nécessaire de partir dès la fin de novembre, — si l'on devait partir.

Or, sur la question de départ, il n'y avait pas de doute. Mais si, par un hiver rigoureux, qui aurait bien cimenté toutes les parties de l'icefield, le voyage eût été déjà difficile, avec cette saison incertaine, il devenait chose grave.

Le 13 novembre, Jasper Hobson, Mrs. Paulina Barnett et le sergent Long se réunirent pour fixer le jour du départ. L'opinion du sergent était qu'il fallait quitter l'île au plus tôt.

— Car, disait-il, nous devons compter avec tous les retards possibles pendant une traversée de six cents milles. Or, il faut qu'avant le mois de mars nous ayons mis le pied sur le continent, ou nous risquons, la débâcle s'opérant, de nous retrouver dans une situation plus mauvaise encore que sur notre île.

— Mais répondit Mrs. Paulina Barnett, la mer est-elle assez uniformément prise pour nous livrer passage ?

— Oui, répliqua le sergent Long, et chaque jour la glace tend à s'épaissir. De plus, le baromètre remonte peu à peu. C'est un indice d'abaisse-

ment dans la température. Or, d'ici le moment où nos préparatifs seront achevés, — et il faut bien une semaine je pense, — j'espère que le temps se sera mis décidément au froid.

— N'importe ! dit le lieutenant Hobson, l'hiver s'annonce mal, et, véritablement, tout se met contre nous ! On a vu quelquefois d'étranges saisons dans ces mers, et des baleiniers ont pu naviguer là où, même pendant l'été, n'eussent pas trouvé, en d'autres années, un pouce d'eau sous leur quille. Quoi qu'il en soit, je conviens qu'il n'y a pas un jour à perdre. Je regrette seulement que la température habituelle à ces climats ne nous soit pas venue en aide.

— Elle viendra, dit Mrs. Paulina Barnett. En tout cas, il faut être prêt à profiter des circonstances. A quelle époque extrême songeriez-vous à fixer le départ, monsieur Jasper ?

— A la fin de novembre, comme terme le plus reculé, répondit le lieutenant Hobson ; mais si, dans huit jours, vers le 20 de ce mois, nos préparatifs étaient achevés et que le passage fût praticable, je regarderais cette circonstance comme très-heureuse, et nous partirions.

— Bien, dit le sergent Long. Nous devons donc nous préparer sans perdre un instant.

— Alors, monsieur Jasper, demanda Mrs. Paulina Barnett, vous allez faire connaître à nos compagnons la

situation dans laquelle ils se trouvent ?

— Oui, madame. Le moment de parler est venu, puisque c'est le moment d'agir.

— Et quand comptez-vous leur apprendre ce qu'ils ignorent ?

— A l'instant, — Sergeant Long, ajouta Jasper Hobson, en se tournant vers le sous-officier, qui prit aussitôt une attitude militaire, faites rassembler tous vos hommes dans la grande salle pour recevoir une communication.

Le sergent Long tourna automatiquement sur ses talons et sortit d'un pas méthodique, après avoir porté la main à son chapeau.

Pendant quelques minutes, Mrs. Paulina Barnett et le lieutenant Hobson restèrent seuls, sans prononcer une parole.

Le sergent rentra bientôt et prévit Jasper Hobson que ses ordres étaient exécutés.

Aussitôt Jasper Hobson et la voyageuse entrèrent dans la grande salle. Tous les habitants de la factorerie, hommes et femmes, s'y trouvaient rassemblés, vaguement éclairés par la lumière des lampes.

A suivre.

CANADA

QUEBEC, 23 OCTOBRE 1879.

Les anglais et le parti libéral

L'alliance du parti anglais avec le parti libéral de Québec ne peut durer bien longtemps, car elle ne repose d'un côté que sur un préjugé et de l'autre sur l'hypocrisie. Le manque de déloyauté des libéraux est connue, et chaque fois que ce parti a eu l'occasion d'attaquer l'Angleterre et de saper son autorité et son influence sur ce continent, il n'a pas manqué d'en profiter. Depuis quelque temps les libéraux, grâce à leurs déclarations hypocrites, aidés de quelques fanatiques, ont créé chez nos compatriotes de langue anglaise, une impression fautive sur les sentiments et les principes du parti conservateur.

Mais la lumière ne peut tarder de se faire sur cette situation douteuse. Il est impossible au parti libéral de cacher longtemps son jeu, ses intentions et son but. L'hypocrisie est vite dévoilée en présence de la vérité.

Cette fidélité, ce dévouement, cette admiration dont le parti libéral a tout-à-coup fait montre pour l'Angleterre, ne peuvent seulement subir le moindre obstacle, sans que l'on voit faillir cette expansion extraordinaire de sentiments divers jusqu'ici inconnus chez ce parti.

Une bien petite épreuve vient de lui être imposée par une décision importante, celle du ministre des Colonies sur les droits du gouvernement fédéral, et toute de suite voici les organes du parti qui se livrent à des commentaires disgracieux pour l'autorité impériale et humiliants pour le rôle que joue l'Angleterre dans sa politique européenne et coloniale.

Ni le sentimentalisme ni le respect de l'équité ne constituent le fond de la politique de l'Angleterre vis-à-vis des autres puissances ou de ses colonies," s'écrit le loyal journal libéral. *La Patrie*, dans les commentaires qu'il fait, hier, sur la lettre du ministre des colonies au gouverneur général du Canada, indiquant la conduite à suivre dans la question Letellier.

On voit poindre ici le mépris qu'éprouve le parti libéral pour l'Angleterre.

Cependant, ce mépris se manifeste au moment même que pour obtenir le pouvoir et le contrôle de l'administration provinciale, les libéraux créent des préjugés nationaux et religieux contre le parti conservateur.

Cette conduite étrange ne manquera pas de fixer l'attention du parti anglais.

L'affaire Letellier

Voici le texte de la dépêche du Ministre des Colonies au Gouverneur-Général dans l'affaire Letellier.

Downing Street, 3 Juillet, 1879.

Milord,

Le Gouvernement de Sa Majesté a accordé son attention la plus sérieuse à votre demande d'instructions relative à l'avis de vos Ministres recommandant la démission de M. Letellier, le Lieutenant-Gouverneur de Québec. Vous n'avez pas perdu de vue en faisant cette demande, que le principe constitutionnel, qui en est l'objet, est une question qui affecte les affaires intérieures de la Puissance, appartient à une catégorie de questions que le Gouvernement et le Parlement du Canada sont amplement compétents à traiter. Je remarque avec plaisir, que vous l'habileté et la patience avec lesquelles la nouvelle Constitution a été appliquée par le peuple Canadien, remplissant le but pour lequel elle a été faite, on a rarement trouvé nécessaire d'avoir recours à l'autorité impériale, pour obtenir de l'aide dans ces complications que l'on devait s'attendre à voir s'élever pendant les premières années du nouveau régime, et je n'ai pas besoin de vous dire que de tels références ne doivent être faites que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. J'admets volontiers néanmoins, que les principes engagés dans l'affaire qui m'est maintenant soumise, sont d'une importance plus qu'ordinaire. La véritable portée et l'effet de ces sections de l'Acte de l'Amérique du Nord, 1867, qui y ont rapport ont été beaucoup discutés, et comme c'est le premier cas qui se soit présenté sous ces sections, il n'y a pas de précédent pour vous guider. Pour cette raison, tout en regretant qu'il y ait eu cause pour la demande qui lui est maintenant faite, le Gouvernement de Sa Majesté approuve la ligne de conduite que vous avez suivie, sur la responsabilité et d'après l'avis de ses ministres, et je vais procéder à vous communiquer ses vues sur la question qui lui est soumise.

Les différentes circonstances se rapportant au cas particulier de M. Letellier, ont été amplement relatées dans le numéro du 14 Avril, de Sir John A. MacDonald, dans la lettre du 18 Avril, du Lieutenant-Gouverneur Letellier, et dans les communications que j'ai reçues de M. Langevin, qui, accompagné de M. Abbott, est venu ici dans le but de supporter l'avis du Gouvernement dont il est un des membres, et de M. Joly, qui était également autorisé à fournir les explications qui pourraient être requises de la part de M. Letellier.

S'il avait été du devoir du Gouvernement de Sa Majesté de décider si M. Letellier devait ou ne devait pas être démis, je suis convaincu que les raisons pour et contre sa démission auraient été exposées devant lui d'une manière très habile et très complète. Je n'ai pas eu l'occasion de demander des explications, ni d'un côté ni de l'autre, sur les mérites de la cause de M. Letellier. La loi n'autorise par le Gouvernement de Sa Majesté à en décider, et par conséquent il n'a pas l'intention d'exprimer aucune opinion à ce sujet. Vous savez que les pouvoirs accordés par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, par rapport au renvoi d'office d'un Lieutenant-Gouverneur sont conférés, non au Gouverneur-Général, mais au Gouverneur-Général; et je comprends que c'est simplement en vue de l'important précédent que vous considérez pour voir être établi par votre action dans cette affaire, et des doutes que vous avez eus quant au sens du statut, que vous avez requis une expression autorisée de l'opinion du Gouvernement de Sa Majesté, sur la question abstraite des responsabilités et des fonctions d'un Gouverneur-Général vis-à-vis d'un Lieutenant-Gouverneur d'une province en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Les principes généraux qui déterminent la position du Lieutenant-Gouverneur d'une province dans l'affaire maintenant en examen sont clairs. Il n'y a pas de doute qu'il a le droit constitutionnel de renvoyer les ministres provinciaux, si pour une certaine cause, il croit devoir prendre la responsabilité d'agir ainsi. Dans l'exercice de toutes ses fonctions, il doit, il va sans dire, se conduire vis-à-vis des partis rivaux, avec cette impartialité qui est essentielle à l'exécution équitable de ses devoirs d'office, et quelle que soit l'action qu'il prenne, il est en vertu de la section 56ème de l'Acte, directement responsable au Gouverneur-Général. Ceci me conduit de suite au point que j'ai seul à traiter ici, savoir: Si en décidant si la conduite d'un Lieutenant-Gouverneur mérite renvoi d'office, il est juste et suffisant pour le Gouverneur-Général, comme dans les affaires ordinaires, de suivre simplement l'avis de ses ministres, ou s'il est placé par des dispositions spéciales du statut, dans l'obligation d'agir sous son propre jugement, relativement à cette question. On a fait remarquer que tandis qu'en vertu de la section 58 de l'Acte, la nomination du Lieutenant-Gouverneur doit être faite par le Gouverneur-Général en conseil, par une commission sous le grand sceau du Canada, la section 59 déclare qu'un Lieutenant-Gouverneur restera en office jusqu'à son plaisir du Gouverneur-Général.

On a beaucoup insisté sur l'intention probable de la Législature en changeant ainsi de langage dans ces sections. Mais il faut bien se rappeler que d'autres pouvoirs conférés de la même manière au Gouverneur-Général par le statut devaient généralement être exercés par lui et ses ministres, et le sont en effet dans la pratique; et bien que la position d'un Gouverneur-Général doit donner à ses vues sur un sujet tel que celui qui est maintenant sous considération, un poids particulier, cependant le gouvernement de Sa Majesté ne trouve pas dans les circonstances de la cause, quoique ce soit de nature à justifier une déviation de la règle générale et un refus de suivre l'opinion de ses ministres, qui sont responsables de la paix et du bon gouvernement de toute la Puissance, au Parlement, auquel d'après la 59ème section la cause assignée pour le renvoi d'un Lieutenant-Gouverneur doit être communiquée. En conséquence, le gouvernement de Sa Majesté ne peut que vous demander de prier vos ministres de considérer de nouveau l'action à prendre dans la cause de M. Letellier. Il conviendrait que vous les invitiez tout d'abord à vous informer si leurs vues telles qu'exprimées dans le mémoire de Sir J. A. MacDonald ont été modifiées après la lecture de la présente dépêche, et après examen des circonstances maintenant existantes, lesquelles peuvent avoir tellement changé, que dans leur opinion, il ne soit plus nécessaire, pour l'avantage, le bon gouvernement ou la satisfaction de la Province, que l'on ne prenne pas une mesure aussi sérieuse que l'est celle de la démission d'un Lieutenant-Gouverneur.

On se rappellera, j'en suis sûr, que l'esprit et l'intention de l'Acte de 1867, est que le terme d'office d'un Lieutenant-Gouverneur est, en règle générale, pour le nombre d'années y mentionné, et que ce pouvoir de renvoi ne doit jamais être exercé, sinon pour des choses graves; mais que le fait, que les opinions politiques d'un Lieutenant-Gouverneur n'ont pas été, dans sa carrière précédente, d'accord avec celles de tout ministre fédéral, qui pourrait arriver au pouvoir pendant son terme d'office, ne justifie pas son renvoi. Les antécédents politiques et la position actuelle de presque tous les Lieutenants-Gouverneurs maintenant en office, prouvent que l'on a reconnu jusqu'ici, dans la pratique, la justice de cette opinion et je suis certain que vos aviseurs sont d'accord avec leurs prédécesseurs pour s'opposer à tout ce qui pourrait affaiblir l'influence de cette opinion, à l'avenir. J'ai attiré votre attention tout particulièrement sur ce point parce qu'il me paraît important d'établir la vraie position constitutionnelle d'un Lieutenant-Gouverneur en examinant un cas, qui pourrait servir plus tard de précédent. On peut étudier de nouveau toute la question avec avantage et je ne puis m'empêcher de croire que les délais qui ont eu lieu [lesquels ont été inévitables] auront été utiles, car ils auront permis d'étudier et de comprendre une question bien compliquée, et ils auront donné le temps aux fortes passions soulevées des deux côtés de se

calmer, lesquelles, j'ai le regret de le dire, se sont souvent manifestées d'une façon trop vive.

[Signé] "M. E. HICKS-BEACH."

Au Marquis de Lorne.

Ottawa, 21.—Sir Leonard Tilley a passé une semaine à visiter les manufactures d'Ontario, et il retournera dans cette province pour le même but le mois prochain. Il ira aussi sous peu visiter les manufactures de Montréal et d'autres villes de la province de Québec.

ADRESSE

Les employés du département des Terres de la Couronne ont saisi l'occasion du mariage de M. E. E. Taché, assistant-commissaire de ce département, pour lui offrir, en cette circonstance, un témoignage de leur estime et de leur respect, témoignage tout spontané, s'il en fut jamais, car M. Taché, par son affabilité et son dévouement pour les employés de son département, a su conquérir auprès d'eux une affection inaltérable.

Aussi, c'est avec une émotion facile à comprendre que, avant-hier, la veille du mariage, M. Taché se voyait entouré de ses employés amis qui lui demandaient la permission de lui offrir un cadeau. Ce cadeau consistait en un magnifique service à thé en argent, sur chaque pièce duquel on lisait, admirablement gravé, le chiffre de M. Taché, puis sur le plateau était l'inscription suivante:

Témoignage d'estime et de respect offert par les employés du département

A MONSIEUR ETIENNE EUGENE TACHÉ, Assistant-Commissaire des Terres de la Couronne, à l'occasion de son mariage.

Québec, 21 octobre, 1879.

Le cadeau était accompagné d'une adresse que M. Fletcher, le plus ancien officier du département, fit précéder de quelques remarques heureuses, et que lut M. F. Chassé, aussi un des plus anciens officiers de ce Bureau. A cette adresse M. Taché répondit en termes très-émus.

Voici cette adresse et cette réponse.

A MONSIEUR EUGENE ETIENNE TACHÉ, Assistant-Commissaire des Terres de la Couronne, Québec.

Cher Monsieur,

Depuis longtemps, une même pensée était dans l'esprit, un même désir dans le cœur de tous les employés du Département des Terres de la Couronne, c'était de voir arriver une circonstance qui fût à la hauteur des sentiments qu'ils éprouvent à votre égard, pour vous en offrir l'expression.

Cette circonstance nous en enfin offerte, et nul de nous n'aurait pu en rêver une plus heureuse, plus favorable, parce qu'elle est pour vous chère entre toutes. C'est au prélude d'un grand bonheur qui va marquer une nouvelle phase dans votre vie que nous venons avec empressement vous apporter le témoignage si longtemps contenu de longues années d'estime et d'affection. Cette affection vous en avez toujours été l'objet depuis le jour de votre entrée dans le Département; et, loin de se démentir, lorsque vous avez été nommé notre chef, elle n'a fait que s'accroître de notre respect, et chaque jour voit encore se resserrer le lien qui nous attache à votre personne.

La majeure partie d'entre nous a, depuis nombre d'années, marché côte à côte avec vous dans la vie commune passée, sous le vieux toit du Département; pour ceux-là les souvenirs sont aussi nombreux qu'ils sont chers. Ils savent tout ce qu'ils vous doivent, et entre autres choses (quoiqu'il soit difficile de le rappeler dans une circonstance aussi délicate), ils ne sauraient, en leur qualité de fonctionnaires, oublier l'augmentation de leur traitement—augmentation due presque uniquement à la persévérance de vos efforts en ce sens. Vous nous avez aidés de toutes les manières, dans toutes les occasions, et il semble que toujours vous vous êtes senti comme obligé de prendre en main nos intérêts et de les faire valoir; et ainsi, vous n'avez pas été seulement notre chef, mais encore un ami tutélaire, veillant constamment à nos besoins pour les satisfaire, recueillant toutes nos espérances pour les réaliser en autant qu'il dépendait de vous.

Aujourd'hui, si nous sommes heureux de vous en témoigner la reconnaissance, laissez-nous vous dire aussi combien nous en sommes fiers. Qui; nous sommes fiers d'offrir un témoignage d'estime et de respect à un homme pour qui nous sentons une admiration égale à notre affection; nous sommes fiers d'avoir pour chef un artiste aussi distingué que vous l'êtes, un homme qui tient la tête du Département, non-seulement par le rang, mais surtout par le talent et la renommée, un homme qui peut nous guider dans nos travaux aussi bien que faire valoir son influence en notre faveur; et, pour tout dire, un homme qui nous fait autant d'honneur qu'il nous est utile, à lui le Département des Terres de la Couronne doit beaucoup de son importance, et les employés de leur considération.

Acceptez donc, Monsieur l'Assistant-Commissaire, comme l'expression sensible de cette affection et de cette estime que vous nous inspirez, cet humble cadeau qui vaut peu de chose en soi, mais qui est beaucoup par ce qu'il représente. Acceptez-le à ce titre; et, puisse-t-il rester entre vos mains comme un gage des liens qui nous unissent toujours à vous et des souhaits que nous faisons pour que le ciel vous

réserve autant d'années de bonheur que vous en êtes digne.

Département des Terres de la Couronne, Québec, 21 Octobre, 1879.

(Ci suivent les signatures des officiers et des employés du Département.)

RÉPONSE.

Messieurs les officiers et employés du Département des Terres de la Couronne.

Messieurs,

Durant le cours de vingt années, des événements de tous genres traversent l'existence de l'homme; et, quelquefois l'affliction et le malheur viennent l'accabler et semblent vouloir le terrasser.

Dans ces genres d'épreuves qui sont la part de l'humanité, et auxquels je n'ai pas non plus échappé, en vous, mes chers confrères, j'ai trouvé des amis fidèles et compatissants, des cœurs dévoués.

Aujourd'hui que le bon Dieu veut bien me permettre d'entrevoir encore une fois des jours heureux, je vous remercie de nouveau venant au devant de moi contents et fiers de pouvoir contribuer à mon bonheur.

Cette belle adresse, que vous venez de me lire contient des éloges à mon sujet que votre extrême indulgence a rendus beaucoup trop flatteurs; mais en même temps elle touche à un sentiment dont vous ne sauriez exagérer l'étendue; c'est celui de l'affection que je vous porte.

Cette affection vous l'avez acquise dans toutes les complications et toutes les luttes sans cesse renaissantes qui composent, pour ainsi dire, la vie de ce Département; lorsque, dans la position que j'occupe, j'ai pu tous les jours apprécier votre bon vouloir, votre zèle, votre intelligence et vos capacités. Que de fois je serais tombé dans le découragement à l'idée seule des difficultés de la tâche que les circonstances m'imposaient, si je n'eusse été certain de vos dispositions envers moi et si je n'eusse compté avec certitude sur votre bienveillant concours.

Aussi, comment pourrais-je reconnaître dignement tant de bonté à mon égard?

Toutefois, l'occasion qui se présente et dont vous usez en ce moment, m'est bien chère puisqu'elle me permet de vous faire part de ma gratitude pour ces bons procédés du passé et qu'elle me donne l'avantage de vous assurer, pour l'avenir, de l'entier dévouement que j'apporterai sans cesse à la promotion de vos vrais intérêts.

Je vous remercie donc, Messieurs, du plus profond de mon cœur, des souhaits de prospérité que vous me faites et du magnifique cadeau que vous me présentez; je le conserverai religieusement avec l'adresse qui l'accompagne, comme souvenir précieux d'un des plus beaux jours de ma vie.

Ce cadeau sera pour moi un gage de notre amitié; je le considérerai souvent avec orgueil, en priant le Ciel que le sentiment dont il est l'expression, étant établi sur les fondements solides du devoir, dure aussi longtemps que nous-mêmes.

Département des Terres de la Couronne, Québec, 21 Octobre, 1879.

E. E. TACHÉ.

Le mouvement industriel

Farnham, Qué., 21.—La votation sur le règlement accordant un bonus de \$25,000 à une manufacture de coton s'est terminée aujourd'hui. Le règlement a été voté presque à l'unanimité, 18 seulement ayant été enregistré contre le règlement.

London, 21.—L'on a demandé au dessus de 100 chars pour le transport du blé hier soir, mais vu l'encombrement on a dû en refuser la plus grande partie.

Ingersoll, Ont., 21.—16,255 boîtes de fromages provenant de 31 manufactures ont été vendues. 150 boîtes se sont vendues à 11 cts. 900 à 12 cts. et 700 à 12 cts. Le marché est tranquille.

Ste.-Catherine, 21.—Sir L. Tilley a visité plusieurs manufactures de cette ville aujourd'hui. L'hon. ministre est parti à 4 hrs. p. m. pour Toronto.

La manufacture de coton de cette ville a été achetée par Geo. B. Farmers, qui se propose de la mettre en opération.

Port Hope, Ont., 21.—Le commerce a été très actif ici depuis le commencement du mois. Les prix du fret ont considérablement augmenté sur le "Midland Ry" qui ne peut transporter tout le fret. 300,000 boisseaux d'orge ont été exportés depuis le 1er octobre, et 15 millions de pieds de bois se sont vendus samedi dernier. 18 navires sont arrivés aujourd'hui et 20 sont partis. On a aujourd'hui emmagasiné 15,000 minots de blé, dont environ la moitié a été vendue. Il y a maintenant en entrepôt ici environ 15,000 minots de seigle; de 30,000 à 40,000 minots d'orge. La valeur des exportations jusqu'à cette date est de \$20,649 pour l'orge, et \$21,218 pour le seigle.

Statistique des grands incendies

L'histoire est pleine de rapports de dévastations causées par le feu dans les villes et cités d'à-peu-près tout pays du monde civilisé. Un rapport de ces conflagrations, dit le *Fireman's Journal*, ne peut qu'intéresser.

En l'an 798 Londres fut presque entièrement détruit par l'incendie, et de nouveau en 982 la plus grande partie de la cité fut incendiée.

En 1086, toutes les maisons et églises depuis la porte Est à la porte Ouest deviennent la proie des flammes. La conflagration connue sous le

nom de "grand incendie" arriva en 1666. Elle commença le 2 septembre et se continua pendant trois jours, brûlant sur une étendue de 436 acres. La perte fut de 13,200 maisons y compris plusieurs édifices publics, et six personnes périrent dans les flammes. On estima le grand incendie à \$50,000,000.

En 1794, le feu consuma 609 maisons, dont la perte fut de \$5,000,000.

En 1834 le parlement brûle; en 1871, c'est le tour des quais de la rue Tooley qui représentaient une valeur de \$10,000,000.

En 1873 l'élément destructeur fait du palais d'Alexandrie une ruine complète.

Le grand incendie d'Edinburg arriva en 1700.

A Brest, France, en 1784, il y eut explosion et incendie dans un des chantiers de l'Etat, qui causèrent une perte de \$5,000,000.

Les communistes de Paris, 1871, jouent du pétrole pour \$160,000,000.

A Rome, en l'an 64, il y eut un incendie qui dura 8 jours; des quatre-vingt quartiers de la cité que l'on comptait alors, dix furent détruits.

Venise, en Italie, a été presque entièrement détruite par le feu en 1106, et en 1577 la majeure portion de la jolie cité était réduite en ruines par une explosion à la suite d'un incendie à l'arsenal.

Leipzig, Allemagne, perdit 400 maisons en 1420; en 1491, Dresden, Allemagne, était incendiée.

En 1811, les feux de forêts dans le Tyrol consumèrent 64 villages et hameaux.

En 1842, du 5 au 7 mai, un incendie sévit à Hambourg, détruisant 100 maisons. Pendant l'incendie, la cité se trouvait à l'état d'anarchie; 4,219 maisons furent incendiées, laissant un cinquième de la population sans abri, il y eut cent pertes de vie; pertes totales, \$35,000,000. Il y eut alors des souscriptions de faites par toute l'Allemagne qui aidèrent à reconstruire la ville.

A Copenhague, en 1728, 1650 maisons devinrent la proie de flammes; en 1794, le Palais Royal est détruit avec son contenu; en 1795, l'incendie détruit 1,563 maisons.

A St.-Petersbourg, 1786, 2,000 maisons sont réduites en cendres; le grand feu a eu lieu en 1862, pertes, \$5,000,000.

En 1752 c'est le tour de Moscou où l'incendie réduit 18,000 maisons en cendres.

Le 14 septembre 1812, les Russes incendièrent la même ville afin d'en faire déloger Napoléon. L'incendie continua pendant cinq jours, et les neuf dixièmes de la cité furent rasés.

Le nombre de maisons brûlées fut de 30,800, et la perte de \$150,000,000.

A Constantinople, en 1729, un incendie détruisit 12,000 maisons et 7,000 personnes. En 1745, il y eut une conflagration qui dura cinq jours; Janvier, 1750, 10,000 maisons détruites; avril, même année, pertes par incendie \$10,000,000; quelques mois après de la même année, 10,000 maisons brûlées; 1751, 4,000 maisons; 1756, 15,000 maisons et 100 personnes; autres grandes conflagrations dans les années 1761, 1765 et 1767, 1769, 1771 et 1778; en 1782, un incendie qui dura trois jours brûla 10,000, maisons et 100 personnes; en février, même année, 600 maisons y passèrent; en juin, 7,000; en 1784, 10,000; en 1791, entre mars et juillet, 32,000 maisons; même nombre en 1795; en 1799, dans le faubourg de Péra, 13,000 résidences dont plusieurs étaient des édifices superbes; en 1861, 16 août, 12,000 maisons et 3,000 boutiques, dans le plus beau quartier de la ville; 1818, 13 août, plusieurs milliers de bâtisses sont détruites; en 1826, 6,000 maisons; en 1848, cinq cents maisons et deux mille boutiques, pertes: \$15,000,000; en 1865, une conflagration détruit 2,800 maisons et édifices publics, 22,000 personnes se trouvent sans toit; en 1870, 5 juin, le faubourg de Péra habité par la population étrangère et les naturels chrétiens, devient la proie d'un incendie qui détruit plus de 7,000 maisons, dont plusieurs comptaient parmi les plus beaux édifices de la cité, y comprise la résidence des légations étrangères; les pertes furent estimées à près de \$25,000,000.

Scutari, Grèce, en 1797, 3,000 maisons.

Smyrne, Grèce, en 1763, 2,600 maisons, perte \$1,000,000; en 1772, 6,000 maisons; en 1796, 4,000 boutiques; en 1841, 12,000 maisons.

Yeddo, Japon, 1872, 6 milles carrés sont rasés par le feu, 20,000 personnes se trouvent sans toit; en 1873, 10,000 maisons.

A Boston, Mass., 1679, tous les magasins, 80 résidences, tous les vaisseaux sur chantiers, sont consumés, perte, \$1,000,000; en 1760, l'incendie ravage pour \$500,000; 1787, 100 bâtisses détruites; 1794, 96 bâtisses; en 1872 à lieu les 9 et 10 novembre, le grand feu bien connu, la plus riche portion de la ville est détruite, le feu ravage sur une aire de 65 acres, 776 édifices en granit et en briques sont consumés, perte \$75,000,000.

A Savannah, G., 463 édifices dont la perte de \$4,000,000. New-York, 1835, perd 530 maisons dans le centre

d'affaires de la ville, le feu couvrant 52 acres, la perte est de \$15,000,000; en 1845, 300 blocs de commerce, 35 personnes sont tuées, perte, \$75,000,000.

Charleston, Caroline du Sud, 1778, perte par le feu \$500,000; 1796, 300 maisons incendiées; 1838, la moitié de la ville y passe, perte, \$3,000,000.

Pittsburg, 1845, 300 bâtisses détruites, pertes \$10,000,000.

Albany, 1848, 600 maisons incendiées, perte \$3,000,000.

St.-Louis, 17 mai 1849, 15 blocs et 23 vapeurs, perte, \$3,000,000; 4 mai 1851, les trois quarts de la ville sont incendiés, 2,500 bâtisses, perte, \$11,000,000; la même année aussi: 600 maisons, perte \$3,000,000.

Philadelphie, 1850 9 juillet, 400 bâtisses, 30 pertes de vie, dommages pour \$7,000,000; en 1865, 50 bâtisses, 20 pertes de vie, dommages \$500,000.

Washington, 1851, une partie du Capitole et toute la bibliothèque congressionnelle.

San Francisco, 4 et 5 mai, 1851, 2,500 bâtisses, (plus que les trois quarts de la cité) et plusieurs pertes de vie, perte, \$10,000,000; en juin, même année, 500 bâtisses, perte estimée à \$3,000,000.

Troy, N.-Y., fut presque entièrement incendiée en 1862.

A Portland, Maine, grand incendie le 4 juillet 1866: la moitié de la ville fut détruite et l'on fit sauter 50 bâtisses pour arrêter le feu, la perte fut de \$11,000,000.

Chicago, 1857, 14 pertes de vie, \$500,000; 1859, 15 septembre, \$500,000; 1866, 10 août et 18 septembre, \$500,000 chaque incendie; l'année 1871 voit le plus grand incendie des temps modernes, du 8 au 10 octobre, la ville de Chicago est rasée sur 2,124 acres, soit 3 1/2 milles carrés, le foyer de l'incendie étant au cœur même de la cité: on y compte 250 pertes de vie, 98,500 personnes sans abri et 17,430 bâtisses détruites, avec une perte de \$190,000,000.

A Québec, en 1815-16, il y eut pour \$1,000,000 d'incendies; en 1845, 28 mai, 1,650 maisons détruites, un tiers de la population se trouve à la belle étoile, la perte est de \$3,000,000; autre incendie le 28 juin, 1,500 résidences, 6,000 personnes dans la rue, \$1,000,000 de pertes; en 1863, 2,500 maisons et 1 église.

St.-John, N.-B., 13 janvier 1837, 115 maisons et presque toute la partie des affaires de la ville, perte, \$5,000,000; 1877, 21 juin, incendie couvrant 200 acres, 1,650 résidences détruites, 18 personnes tuées, perte totale \$12,500.

St.-John, Terre-Neuve, 1846, perte causée par l'incendie \$5,000,000.

Montréal, 1850, 7 juin, 200 maisons furent détruites dans le plus beau quartier de la ville; en 1852, 9 juillet, 1,200 maisons, 10,000 personnes sur le pavé, perte \$5,000,000.

Santiago, Amérique du Sud, l'incendie de l'église des Jésuites, dans l'enceinte de laquelle 2,000 personnes périrent.

Les Universitaires ont généreusement souscrit à l'œuvre du monument Salaberry, ce qu'a fait aussi, la paroisse de Sainte-Julie de Somers et quelques citoyens de Chicoutimi.

Espérons que les paroisses qui n'ont pas encore contribué à cette œuvre nationale s'empresseront de le faire en adressant leurs contributions soit au bureau du *Courrier du Canada*, soit à M. J. O. Dion, secrétaire-trésorier, à Chambly-Bassin.

Le comité national de Chambly, d'après le rapport de M. J. O. Dion, a décidé qu'une pierre commémorative serait élevée à Châteauguay, pour rappeler aux futurs générations la fameuse journée du 26 octobre 1813.

Cette décision de la part du comité national de Chambly, doit encourager tout le monde à contribuer à l'œuvre du monument Salaberry.

Le 26 octobre prochain, sera le 66ième anniversaire de ce combat, où le colonel de Salaberry à la tête de ses trois cents voltigeurs, s'est couvert de gloire.

NOUVELLES

INCENDIE.—Il y a eu un incendie assez considérable, ce matin vers trois heures, à Indian Cove, Lévis.

COUR DE POLICE, MÉR.—Cinq causes sont appelées pour vente de boissons sans licence. L'un des défendeurs est condamné à \$75 et les frais, et le procès des autres causes est ajourné. Dans l'après midi trois de ces causes sont jugées, condamnant les défendeurs à l'amende de \$75 et les frais.

ENGAN DE MEUBLES TRÈS RICHES.—Nous attir

